

Bienvenue
à l'école

Le plaisir
de bien grandir





peps!

Le périscolaire
à l'école

À l'école, chaque moment compte !

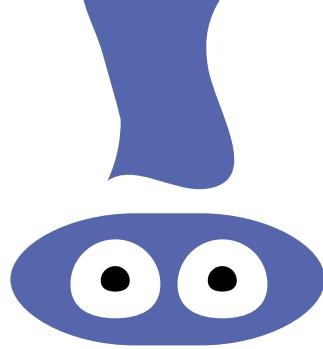
Durant les temps périscolaires, vos enfants peuvent participer à des activités, déjeuner et s'épanouir dans le jeu et la découverte.

DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ TOUTES LES OFFRES

Plus d'Infos sur lyon.fr







Au Sommaire...

| | | |
|---|-------|-------|
| La semaine de votre enfant | | p. 7 |
| Qui fait quoi à l'école ? | | p. 8 |
| La vie de votre enfant à l'école | | p. 10 |
| La pause du midi | | p. 13 |
| Le temps du soir : PEPS | | p. 16 |
| Les Ateliers du mercredi | | p. 19 |
| Le temps des vacances | | p. 20 |
| La santé et le bien-être de votre enfant | | p. 23 |
| Le Projet Éducatif de Lyon | | p. 26 |
| Familles : à vous de jouer ! | | p. 30 |
| Informations pratiques | | p. 32 |
| Les tarifs du périscolaire | | p. 34 |



La semaine de votre enfant

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|-------|------------------------------------|
|  De 7h50 à 8h20 | ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn | | | ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn |
|  De 8h30 à 12h | TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30 | LES ATELIERS DU MERCREDI durée : 3h30 | | TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30 |
|  De 12h à 14h15 | PAUSE DU MIDI durée : 2h15 | | | PAUSE DU MIDI durée : 2h15 |
|  De 14h15 à 16h45 | TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30 | | | TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30 |
|  De 16h45 à 18h30 |  durée : 1h45 |  durée : 1h45 | | DÉPART ÉCHELONNÉ À PARTIR DE 17h45 |

Le plaisir de bien grandir

Qui, fait quoi à l'école ?



L'école est le lieu où tous les acteurs et actrices de la communauté éducative cohabitent et collaborent au bénéfice de l'apprentissage et de l'épanouissement de vos enfants.



**En un clin d'œil
les Principales
missions de chacun.e**

L'ÉDUCATION NATIONALE

la directrice/le directeur d'école

- fédère l'équipe enseignante autour du projet d'école
- exerce des responsabilités administratives et pédagogiques
- préside le Conseil d'école
- représente l'Éducation nationale auprès de la Ville et des parents d'élèves

les enseignantes/enseignants

- enseignent l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire (maternelle et élémentaire)
- proposent et mettent en œuvre des dispositifs spécifiques de soutien aux apprentissages

LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE PARTENAIRES

et leurs équipes d'animation (directeur-trices et animateurs-trices)

- conventionnées avec la Ville de Lyon, elles organisent la moitié des accueils de loisirs périscolaires au sein des écoles publiques
- portent les valeurs de l'éducation populaire : émancipation, coopération, vivre ensemble, solidarité...
- élaborent et animent des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu, en lien avec les enseignant.e.s et les personnels Ville de Lyon
- sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils et proposent la même tarification

**MJC , Centres
Sociaux , Maisons
de l'enfance...**

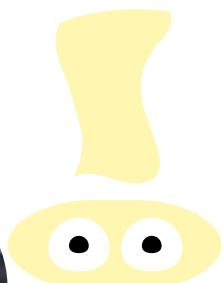
LA VILLE DE LYON

- construit, rénove, gère le fonctionnement et attribue les moyens (fournitures informatiques, livres, jeux ...) des écoles publiques
- finance des projets pédagogiques et des interventions sur tous les temps de l'enfant comme l'Education artistique et culturelle EAC (intervenant.e spécifique sport ou culture), le dispositif des Ambassadeurs du livre
- finance des programmes pour les enfants en ayant besoin (Clubs Coup de Pouce, Ateliers d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ...
- met en place les moyens de l'école inclusive

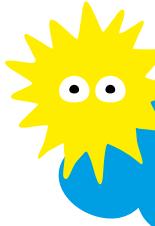


et ses agent.e.s

- viennent en appui des enseignant.e.s en maternelle grâce à la présence d'un.e Agent.e territorial.e spécialisé.e des écoles maternelles ATSEM dans chaque classe
- entretiennent les locaux (gardien.ne.s, Agent.e.s Spécialisé.e.s des Ecoles Primaires ASEPs)
- organisent et animent la pause de midi : gestion du restaurant scolaire et animation des enfants à la cantine (responsable et agent.e.s spécialisé.e.s en restauration scolaire, ASEPs, ATSEM, équipe d'animation périscolaire)
- organisent et animent les accueils périscolaires du mercredi matin, du midi et du soir (directeurs- directrices et animateurs- animatrices d'accueil de loisirs avec les ASEPs et ATSEM volontaires)



La vie de votre enfant à l'école



Votre enfant est accompagné par les enseignant.es pendant le temps scolaire et par le personnel de la Ville de Lyon et des associations d'éducation populaire partenaires pendant les temps périscolaires

Le temps de classe

L'ÉCOLE MATERNELLE regroupe 3 sections : la petite, la moyenne et la grande section qui forment **le premier cycle de la scolarité**.

Le programme d'enseignement est organisé en cinq domaines : le langage, l'activité physique, les activités artistiques, les premiers outils mathématiques et l'exploration du monde.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE est constituée de deux cycles.

Le premier (cycle 2 : CP/CE1 et CE2) consacré aux **apprentissages fondamentaux** : français, mathématiques, langues vivantes, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, enseignement moral et civique, questionner le monde.

Le second (cycle 3 : CM1 et CM2 et classe de 6e) est un cycle de **consolidation des apprentissages fondamentaux** et de découverte d'autres matières (histoire des arts, histoire et géographie).

Les accueils de loisirs périscolaires

À différents moments de la journée et de la semaine (le midi et le soir après la classe ou encore le mercredi matin), vos enfants sont accueillis et peuvent participer à des activités ludiques et éducatives, déjeuner en bénéficiant d'un environnement et de propositions adaptées à leurs âges.

Selon les écoles, ils sont organisés par la Ville de Lyon ou des associations partenaires, acteurs spécialisés dans la gestion des accueils de loisirs.

L'accueil du matin

Votre enfant est accueilli à l'école de 7h50 à 8h20, en fonction des places disponibles.

Temps de transition entre la maison et l'école, cet accueil permet à votre enfant de démarrer en douceur sa journée.

Vous pouvez l'inscrire pour un ou plusieurs accueils par semaine, ou selon une fréquentation occasionnelle. Cet accueil est gratuit.

Rappel !

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans (cf. Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance)



Pour savoir qui organise les accueils périscolaires dans l'école de votre enfant,
rendez-vous ici



Pef

La belle lisse poire du prince de Motordu



Midi, Soir
et mercredi matin,
c'est l'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est soumis à la réglementation nationale Jeunesse et Sports pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir avec un encadrement adapté.

Selon les valeurs de l'Éducation populaire, le projet pédagogique donne la ligne de l'accueil de loisirs.

La Pause du midi

**Une pause adaptée à votre enfant ...
Vivre-ensemble et manger de 12h à 14h15**

Ce temps d'accueil de loisirs permet à votre enfant de déjeuner à la cantine et d'alterner entre des jeux libres, notamment dans la cour, et des activités calmes et éducatives.

La pause de midi est conçue pour permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles.

De nombreux partenaires sont mobilisés pour proposer des animations récurrentes ou ponctuelles autour de la lecture, de la concentration, du jeu, de la mobilisation citoyenne. Pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas.

Les enfants sont sous la responsabilité du directeur/ directrice de l'accueil de loisirs, et encadrés par les animateurs et les animatrices de l'accueil de loisirs, le personnel en charge de la restauration, les ATSEM, les ASEP.

À table!

L'inscription à la restauration scolaire peut être régulière ou irrégulière et peut se faire à tout moment de l'année.

Les enfants sont accueillis par le personnel de restauration, les ASEP, les ATSEM et les animatrices et animateurs de l'accueil de loisirs.

À l'école maternelle, les enfants sont servis à table aidés par le personnel.

À l'école élémentaire, 75 % des restaurants sont en self-service permettant de développer l'autonomie des enfants. Ils proposent un choix guidé entre 2 aliments de la même catégorie nutritionnelle pour l'entrée, le produit laitier, et le dessert.

Le plat principal est défini selon le type de menu choisi.



Plusieurs services sont mis en place tout au long de la pause de midi.



Deux types de menus sont servis au choix :

Le menu Petit Bouchon

Il intègre **2 repas végétariens par semaine**

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (viande, poisson, protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculents)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature et pain spécial une fois par semaine)

Le menu Jeune Pousse

100 % végétarien (sans chair animale, viande ou poisson)

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculents)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature, céréales, semi-complet,... ou pain spécial 1 fois par semaine)

L'apport protidique, constitué de protéines végétales, d'œufs ou de fromage, répond à tous les besoins nutritionnels de votre enfant.

Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes sont présentées aux enfants, les incitant ainsi à les goûter.

Trois modes d'inscription

1. Menu **Petit Bouchon** à l'année,
2. Menu **Jeune Pousse** à l'année,
3. **Inscription mixte** à l'année : vous choisissez, pour chaque période de vacances à vacances ce que votre enfant mangera au jour le jour. Une alternance entre le menu **Petit Bouchon** et le menu **Jeune Pousse** est ainsi possible.

En l'absence de choix, le menu **Jeune Pousse** est servi.

Le Référent Coéducation de proximité de l'école de votre enfant pourra vous accompagner à l'inscription et dans vos choix.

La facturation de la pause de midi (cantine et activités) est mensuelle. Le montant facturé est lié à la présence de votre enfant et de votre Quotient familial municipal.

Les menus sont élaborés en lien avec les enfants dans le cadre de commissions restos qui se réunissent plusieurs fois par an.



L'assiette à la cantine

Les 26000 enfants qui mangent chaque jour à la cantine trouvent dans leur assiette une majorité de produits bios (60 à 65%), locaux et de saison.

Des recettes préparées en cuisine sont proposées : crudités, salades composées, purées et gratins, pâtisseries sucrées et salées, recettes végétales, purées de fruits réalisées avec des fruits « moches » et locaux. La pause méridienne est aussi propice à des apprentissages autour du goût ou de l'anti-gaspi.

Les services en ligne

Vous pouvez retrouver les menus de la semaine sur lyon.fr - rubrique Qu'est-ce qu'on mange ?

Pour ajouter ou annuler un repas : lyon.fr, rubrique Lyon en direct : mes démarches / commande et décommande des repas scolaires de la ville.



L'organisation

- **Une seule séquence de 16h45 à 18h30** pour prendre son temps
- **Un départ échelonné des enfants : à partir de 17h45**
- Des **activités éducatives enrichies**
- **Un parcours autour de 4 espaces**
- **2 choix de forfaits annuels**
 - **Forfait Max** jusqu'à 4 soirs par semaine
 - **Forfait Mini** jusqu'à 2 soirs par semaine

Vous pouvez choisir 1 ou 2 soirs fixes de fréquentation ou les modifier chaque semaine.

Un calendrier par période est proposé, comme pour le forfait Max.

Tout changement doit être signalé au plus tard 2 jours d'école avant, auprès des interlocuteurs de l'école de vos enfants (le ou la Référent.e Coéducation de Proximité ou la Direction de l'Accueil de Loisirs).

La tarification du périscolaire est calculée suivant le Quotient Familial Municipal de chaque famille (voir tableau page 34-35).

Du nouveau avec Peps +

En cas d'imprévu, de changement d'organisation ponctuel ou tout simplement pour découvrir les activités : votre enfant peut venir à PEPS (qu'il soit inscrit ou non) 10 fois dans l'année scolaire au maximum (à répartir librement). Avec une tarification à la séance en fonction du Quotient Familial Municipal.

Le Temps du



À partir de 16h45

Un moment plaisir pour se ressourcer.

Les animateurs accueillent vos enfants pour le rituel du goûter. Le temps pour les enfants de « recharger les batteries » et pour les animateurs d'organiser la suite des activités.

Soir, c'est



Un moment pour soi dans un espace calme.

Les enfants peuvent rejoindre un espace propice à la détente, et à la réflexion. Sous la responsabilité d'un adulte et en autonomie, ils profitent d'activités calmes, lisent, révisent leurs leçons et se consacrent à leur travail personnel.

La
tranqui
-bulle

À partir de 17h

Bienvenue
les
familles

À partir de 17h45

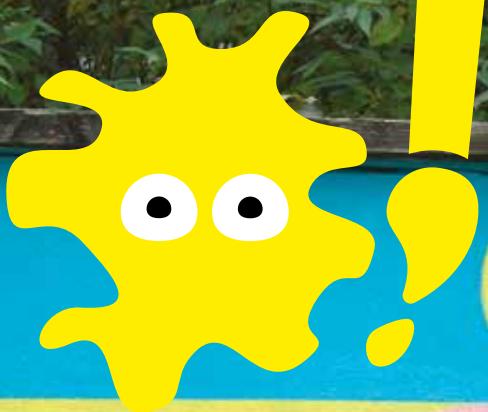
Un moment pour partager.

Vous disposez de 45 mn pour arriver pendant que les enfants jouent. Vous avez ainsi le temps d'échanger avec l'équipe d'animation, avant de rentrer à la maison !

Des activités pour apprendre en s'amusant.

C'est le moment des animations, place à la découverte, à la coopération et à l'expression ! Les enfants participent à des cycles d'animations autour de jeux collectifs, d'activités artistiques, culturelles, sportives, de plein air...





Les Ateliers du mercredi

De 8h30 à 12h : chaque mercredi – hors vacances scolaires

Ouvertes à tous, ces matinées d'activités proposent des ateliers ludiques et éducatifs autour de parcours thématiques (culture, sports, sciences, citoyenneté) avec des activités spécifiques selon les âges.

Des sorties à l'extérieur peuvent être organisées.

Les Ateliers du mercredi sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs d'Éducation populaire.

Différents services municipaux (sports, culture...) et les équipements culturels (musées, bibliothèques...) de la Ville participent à cette offre d'animation.



Les enfants sont accueillis dans leur école, ou à proximité dans une autre école ou dans les locaux d'associations partenaires.

L'inscription se fait pour l'année avec une facturation par semestre en fonction du Quotient familial municipal.

Enfant de moins de 6 ans

Les familles peuvent, sous réserve de remplir les conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt pour les temps d'activités suivants : PEPS du soir et Les Ateliers du mercredi

Vos interlocuteurs-trices Pour les temps Périscolaires

Le Directeur ou la Directrice d'Accueil de Loisirs (DAL)

Responsable de l'accueil de loisirs périscolaire, il ou elle encadre et anime l'équipe qui assure les accueils périscolaires.

L'animateur ou l'animatrice

Il ou elle intervient sous la responsabilité du DAL dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective.

Le Référent ou la Référente Coéducation de Proximité (RCP)

Il ou elle organise et facilite la liaison avec les familles pour les démarches périscolaires et gère l'organisation de l'Accueil du matin. Ces missions peuvent être assurées par différents acteurs (selon les écoles les directeurs et directrices d'école, d'accueil de loisirs, des enseignants ou enseignantes, animateurs...).



Le temps des vacances

Et maintenant, des vacances bien méritées !

Le service Animation sportive de la Ville de Lyon propose pendant les vacances scolaires, une offre de loisirs unique :

Hé Hop ! pour les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 16 ans.

Un parcours autour de 4 thématiques est proposé aux enfants :

- le vivre-ensemble,
- l'activité physique,
- le contact avec la nature,
- la découverte culturelle.

Activités éducatives, culturelles et sportives y sont proposées, autour de thèmes phares spécifiques à chaque accueil.

Ces activités sont encadrées par des animateurs et animatrices qualifié.e.s et la proposition est enrichie par des intervenant.e.s extérieur.e.s et la programmation de sorties diverses : parcs, musées, aquarium, fermes, grottes, accrobranches, bibliothèques, labyrinthes...

La tarification est calculée en fonction du Quotient familial municipal.

Dans tous les quartiers de Lyon, des structures associatives organisent des activités ludiques, sportives, des sorties pendant les vacances tout au long de l'année scolaire et l'été... pour les enfants dès l'âge de 3 ans.

Les activités ont lieu dans certaines écoles pendant les vacances. Les inscriptions se font directement auprès des associations qui fixent elles-mêmes les tarifs.

Liste des associations sur :

lyon.fr / S'informer sur les accueils de loisirs : monenfant.fr







La Santé et le bien-être de votre enfant

Lyon dispose d'équipes médico-sociales municipales en charge des enfants de 5 à 12 ans.

Composée d'un.e infirmier.ère, d'un.e assistant.e social.e et d'un.e médecin, l'équipe médico-sociale effectue le bilan de santé et est à l'écoute des familles pour toute question relative à la scolarité, à la santé et au bien-être de l'enfant.

Elle assure également le suivi des enfants qui ont des besoins spécifiques (handicap, allergie, grande précarité...). N'hésitez pas à consulter cette équipe de professionnels !

Pour anticiper des besoins et/ou des aménagements nécessaires, les parents sont invités à prendre contact avec la Protection Maternelle Infantile de la Métropole de Lyon (Petite et Moyenne Section) et/ou l'équipe médico-sociale en amont de l'accueil (à partir de la Grande section).

Une éducation solidaire et inclusive

Les enfants en situation de handicap sont accueillis à l'école et au périscolaire.

Des adaptations et/ou des moyens supplémentaires permettent de les accueillir au mieux.



Des dispositifs d'accueil spécifiques

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place pour l'accueil des enfants ayant des maladies chroniques (asthme, allergies...). Il est établi par le médecin scolaire ou de la PMI (petite et moyenne section sauf allergies alimentaires) et l'école, en concertation avec la famille.

Allergies alimentaires : Les enfants font l'objet d'un accueil spécifique. Les parents sont invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire au plus vite après l'inscription pédagogique à l'école afin d'identifier quelle modalité d'accueil sera la plus adaptée à la situation de l'enfant.

C'est l'entrée à l'école maternelle de votre enfant :

Une organisation adaptée pour lui permettre d'aborder en douceur cette nouvelle étape !

- Vous pouvez rentrer, selon les écoles, jusqu'à la classe de votre enfant* et vous pouvez rester un peu auprès de lui avant le début de la classe.
- Pour faciliter son adaptation, il est possible d'envisager une fréquentation progressive de la restauration scolaire et du temps périscolaire du soir.
- Dès qu'ils ont déjeuné, les petits sont accompagnés pour la sieste et à leur réveil, ils pratiquent des activités calmes avant la reprise de la classe.



• Votre enfant est accompagné par un ou une ATSEM**. À Lyon, il ou elle est présent.e auprès des enfants dans chaque classe de maternelle, de la petite à la grande section. L'ATSEM a un rôle éducatif en classe auprès de l'enseignant.e mais aussi pendant la pause de midi.

• Le soir après la classe et le mercredi midi, en accueils de loisirs, vous récupérez votre enfant auprès de l'équipe d'animation périscolaire.

* se rapprocher de la direction de l'école.
L'accueil des parents est susceptible de modification en fonction du niveau du plan Vigipirate

**Agent.e territorial.e spécialisé.e des écoles maternelles.

**VACCINER
C'EST PROTÉGER**
**La vaccination contre
11 maladies est obligatoire**

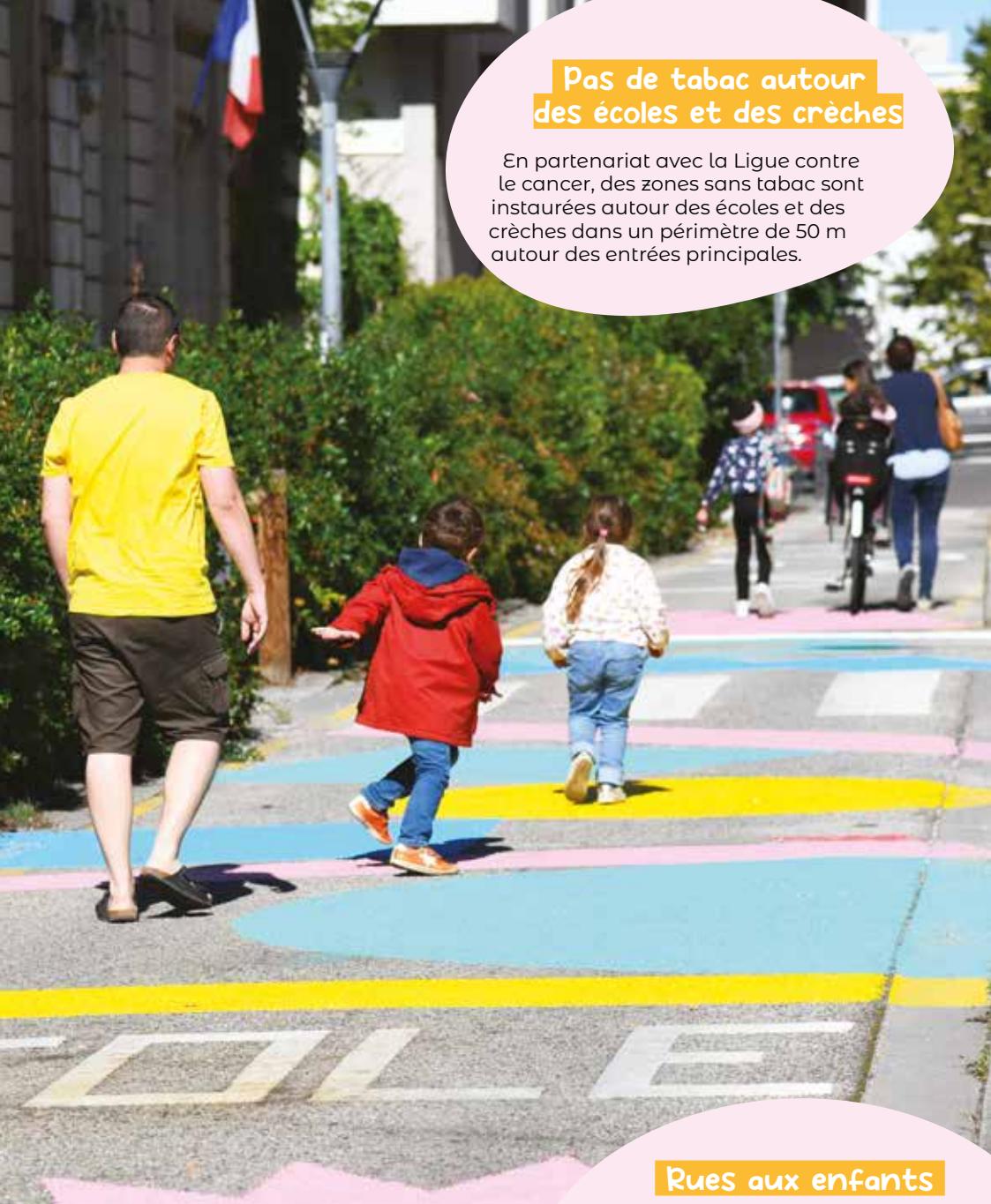
pour l'admission de votre enfant à l'école.

Cf. Loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018



Pas de tabac autour des écoles et des crèches

En partenariat avec la Ligue contre le cancer, des zones sans tabac sont instaurées autour des écoles et des crèches dans un périmètre de 50 m autour des entrées principales.



Rues aux enfants

En partenariat avec la Métropole, des aménagements sur la voirie et l'espace public sont réalisés pour faciliter, sécuriser l'accès aux écoles et aux crèches et favoriser l'autonomie sur le chemin de l'école.

Le projet éducatif lyonnais 2021-2026

En un clin d'œil 3 axes du projet

Une éducation à la transition écologique

Promouvoir une alimentation saine et responsable

1. Contribuer à la découverte des goûts et au plaisir de manger ensemble
2. Sensibiliser à l'alimentation durable
3. Accompagner aux pratiques pour une alimentation responsable

Resserrer le lien avec la nature et le vivant

4. Permettre aux enfants de faire l'expérience directe de la nature et du vivant
5. Comprendre, apprendre, pour mieux protéger le vivant et la nature
6. Soutenir les acteurs vers des évolutions de pratiques

Encourager les pratiques éco-responsables: mobilités, réemploi, numérique

7. Renforcer les mobilités douces et actives, notamment par la pratique du vélo
8. Favoriser le réemploi dans les pratiques pédagogiques et le choix des équipements
9. Contribuer à limiter l'impact écologique du numérique

Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation

Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émanicipation

10. Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre pour développer les pratiques
11. Élaborer des parcours cohérents, diversifiés entre les temps, et adaptés selon l'âge des enfants
12. Soutenir les complémentarités entre acteurs locaux pour renforcer le lien social

Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations

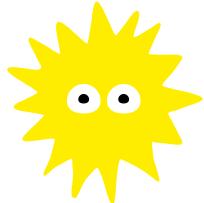
13. Favoriser l'égalité en luttant contre les stéréotypes et les discriminations
14. Contribuer à un environnement apaisé pour mieux vivre ensemble
15. Accompagner les acteurs pour mieux prévenir, détecter et gérer les situations complexes

Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir

16. FAVORISER L'EXPRESSION ET LE DIALOGUE EN VEILLANT À IMPLIQUER TOUS LES ENFANTS
17. Promouvoir le «faire ensemble», encourager toutes les formes de citoyenneté active
18. Contribuer à construire son esprit critique et son regard sur le monde à l'ère du numérique



d'œil projet



**Une éducation co-construite,
plus juste, plus solidaire
et plus inclusive**

**Favoriser le bien-être des enfants
en veillant à la prise en compte
de leurs besoins**

19. Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants selon chaque étape de leur développement

20. œuvrer pour que l'inclusion soit une réalité pour les enfants en situation de handicap sur tous les temps

21. Soutenir la montée en compétence et en interconnaissance des professionnels pour mieux accompagner les parents et les enfants

**Agir contre les inégalités scolaires,
sociales et territoriales**

22. Expérimenter et déployer des actions concrètes qui favorisent la mixité et l'attractivité des établissements

23. Favoriser les liens réciproques entre les familles et l'école

24. Lutter contre la fracture numérique

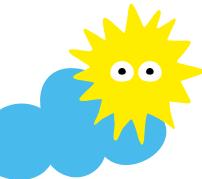
Faire vivre l'alliance éducative

25. Favoriser les dynamiques locales

26. Renforcer l'information et la coopération entre tous les acteurs en particulier sur les transitions

27. Encourager la participation active des parents en partant de leurs préoccupations et envies d'engagement





Faire Éducation dehors!

La Ville de Lyon encourage le déploiement de pratiques de la « Classe dehors » et de l'Éducation dehors sur les temps périscolaires.

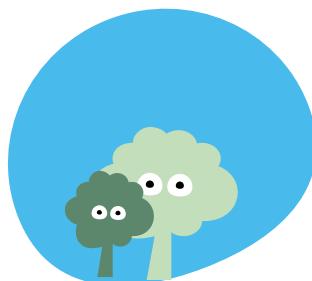
Cette pédagogie est fondée sur le lien bénéfique pour les apprentissages entre les enfants, la nature et le vivant.

Enfants et adultes vont dans les parcs de la ville et les jardins des quartiers... mais aussi au sein même de l'école où la nature reprend peu à peu ses droits avec la végétalisation des cours.

Les cours nature dans les écoles

Les cours nature répondent à six grands objectifs : développer la biodiversité, favoriser le contact quotidien avec la nature, varier les usages, diversifier les sols, désimperméabiliser les surfaces pour mieux gérer l'eau de pluie, créer de l'ombre face au changement climatique et anticiper l'utilisation et la gestion de l'espace.

Dans les écoles, ces cours repensent profondément les usages éducatifs et sociaux de l'espace extérieur, avec un effet apaisant reconnu sur le climat scolaire.





Familles : à vous de jouer!

Le rôle des Parents

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette implication peut prendre des formes diverses : initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités, conseils d'écoles...

De plus, de nombreuses écoles disposent d'un Lieu d'Accueil Parents (LAP). Ouvert à tous, il favorise les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.

Le Projet Éducatif de Lyon donne toute sa place aux parents. Vous pouvez participer à la mise en action de ce projet au sein des comités éducatifs locaux.

Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville.

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnavals, fêtes de fin d'année...) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds pour les projets d'école.

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement à l'école.

À vos votes !

En octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école. Réunissant l'équipe éducative et des parents d'élèves élus, le Conseil d'école vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école, répond aux questions des parents...



FCPE du Rhône :
16 rue Galilée - 69100
Villeurbanne -
04 37 91 65 30 fcpe69.fr



PEEP du Rhône
34 rue Viret - 69100
Villeurbanne
04 37 24 71 00 - peep-rhone.fr



RIPEL : Réseau
Indépendant des
Parents d'Elèves de Lyon
reseau.ripel@gmail.com



À Lyon, les enfants comptent !

Plus de 200 filles et garçons de CM1 et CM2 ont été élu.e.s dans 7 conseils d'arrondissement des enfants pour un mandat de 2 années scolaires.

Le mandat actuel concerne la période 2024/2026.

Objectif : devenir des citoyens à part entière !

Lyon fait partie des Villes labellisées par l'UNICEF "Ville amie des enfants"

L'obtention de ce titre reflète l'engagement de la ville pour une meilleure application des droits de l'enfant sur le territoire.

Informations pratiques



S'inscrire à l'école et aux temps périscolaires

Chaque année, les campagnes d'inscription scolaire et périscolaire sont organisées de février à juin.

Mais les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire.

Première inscription scolaire

La démarche se déroule en 3 étapes :

1. Préinscription scolaire administrative en ligne ou en mairie d'arrondissement via un formulaire spécifique. À la fin, vous recevez le certificat de préinscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant.

2. Inscription pédagogique

Vous êtes invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école, à partir des coordonnées indiquées sur le certificat de préinscription scolaire.

3. Inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires

À effectuer en ligne via un formulaire spécifique ou en vous rendant à la mairie d'arrondissement.

À noter : pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, seule une personne majeure (responsable légal ou personne autorisée par un responsable légal) peut récupérer l'enfant.

N'oubliez pas de bien renseigner le dossier sanitaire de votre enfant.

Lors de l'inscription aux activités périscolaires, le dossier sanitaire de votre enfant est automatiquement mis à jour. En cas de modification en cours d'année, n'oubliez pas de l'actualiser en complétant le formulaire Dossier Administratif Commun.

Tarification

Pour les accueils payants (Pause du midi, PEPS du soir, Ateliers du mercredi et Hé Hop !), le tarif dépend du Quotient Familial Municipal.

Du nouveau :

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus*, il est nécessaire de faire calculer chaque année au moment des inscriptions périscolaires (printemps) son QFM pour l'année scolaire suivante.

Validité du QFM : du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité. Le calcul se fait en ligne ou en mairie d'arrondissement.

Pour plus d'infos :

[lyon.fr /rubrique « Mes démarches »](http://lyon.fr/rubrique-Mes-démarches) ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

*Toutes les familles dont au moins un responsable légal est domicilié sur Lyon peuvent faire calculer leur quotient familial municipal.
cf règlement périscolaire

Paiements

Différents modes de paiement sont possibles :

- Paiement en ligne par carte bancaire sur le site ecoles.lyon.fr avec l'identifiant (n° famille) indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des accueils périscolaires

- Prélèvement automatique

Dans ce cas, vous devez remplir un mandat de prélèvement SEPA (disponible en mairie ou sur lyon.fr) et le remettre accompagné d'un relevé d'identité bancaire lors des guichets d'accueil organisés en mairie ou de le renvoyer par mail à regies.education@mairie-lyon.fr.

- Paiement par chèque, carte bancaire ou en espèces

Il est possible de régler ainsi auprès d'un sous-régisseur lors des guichets d'accueil à la Direction de l'Éducation, tous les jours sans RDV (sauf le lundi matin) et en mairie d'arrondissement sur RDV uniquement (en contactant le 04 72 10 32 30).

2 modes de gestion Possibles :

- une gestion municipale

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du règlement périscolaire de la Ville de Lyon. Ce règlement est disponible auprès de l'école de votre enfant et sur lyon.fr

- une gestion associative

Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association partenaire, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association, qui peut comporter des spécificités (mode de paiement pour les Ateliers du mercredi et le temps du soir PEPS, gestion des manquements au règlement...). Le paiement des activités se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

Restauration scolaire

Si votre enfant fréquente la cantine de manière irrégulière **vous devrez renseigner par période le calendrier prévisionnel des présences**, via l'application de Commande/décommande sur lyon.fr ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

Si vous avez choisi l'inscription mixte pour votre enfant **vous devrez renseigner par période le calendrier prévisionnel des menus** (choix des menus), via l'application de Commande/décommande sur lyon.fr ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

Un changement ?

Vous pouvez ajuster en cours d'année la présence de votre enfant sur la pause de midi : en cas d'ajout ou d'annulation, signalez l'information via l'application de commande/décommande des repas sur lyon.fr, ou au Référent Coéducation de Proximité, **au plus tard deux jours de classe précédent le changement.**

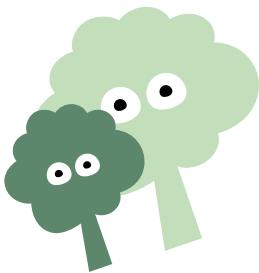
Pour PEPS, le changement de forfait ou l'annulation peut se faire au terme d'un semestre. Facturation au prorata des mois consommés.

Si vous rencontrez des difficultés particulières, des changements de situation personnelle, vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs dans les écoles (Référent.e.s Coéducation de Proximité, Directions d' Accueils de Loisirs) et des assistantes sociales de la Ville de Lyon.

**Découvrez le règlement
périscolaire applicable
à partir de septembre 2025**



Les tarifs du en un c



| n° de tranche | Le Quotient Familial Municipal | | ACCUEIL DU MATIN | | PAUSE DU MIDI | |
|---------------|------------------------------------|---------|------------------|-----------------|----------------------------------|--------|
| | | | | Choix des menus | Avec panier repas (PAI-allergie) | |
| 1 | De 0 à 312 € | Gratuit | | 0,80 € | | 0,48 € |
| 2 | De 312 € à 800 € | Gratuit | 0,80 € | 4,42 € | 0,48 € | 2,26 € |
| 3 | De 801 € à 1150 € | Gratuit | 4,42 € | 4,68 € | 2,26 € | 2,38 € |
| 4 | De 1151 € à 1400 € | Gratuit | 4,68 € | 5,05 € | 2,38 € | 2,58 € |
| 5 | De 1401 € à 1800 € | Gratuit | 5,05 € | 6,83 € | 2,58 € | 3,47 € |
| 6 | De 1801 € à 2100 € | Gratuit | 6,83 € | 7,30 € | 3,47 € | 3,70 € |
| 7 | Supérieur à 2100 € ou non-Lyonnais | Gratuit | | 7,30 € | | 3,70 € |

Formule PEPS +

10 fois dans l'année au maximum (à répartir librement).

Un tarif à la séance en fonction du Quotient Familial Municipal :

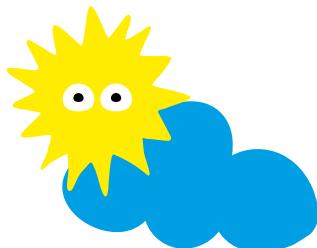
2 € → QFM 1, 2 et 3

4 € → QFM 4 et 5

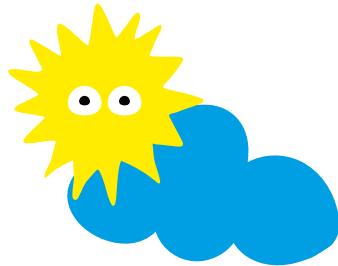
6 € → QFM 6 et 7

Le Périscolaire Culin d'œil

| PEPS DU SOIR | | | | ATELIERS DU MERCREDI | |
|--------------|--------------|-------------|--------------|----------------------|---------------|
| Forfait Mini | | Forfait Max | | Forfait annuel | |
| Annuel | Coût Mensuel | Annuel | Coût Mensuel | Tarif minimum | Tarif maximum |
| 10 € | 1 € | 20 € | 2 € | 38 € | |
| 20 € | 2 € | 40 € | 4 € | 38 € | 144 € |
| 40 € | 4 € | 80 € | 8 € | 144 € | 161 € |
| 60 € | 6 € | 120 € | 12 € | 161 € | 174 € |
| 100 € | 10 € | 200 € | 20 € | 174 € | 198 € |
| 140 € | 14 € | 280 € | 28 € | 198 € | 212 € |
| 210 € | 21 € | 420 € | 42 € | 212 € | |



Notes





Quelques chiffres clés

- Près de **32 000** élèves scolarisés dans les écoles publiques
 - **207** écoles : 109 maternelles / 98 élémentaires dont **66** en éducation prioritaire
 - **1 496** classes
 - **1 500** enfants en situation de handicap scolarisés
-

La communauté éducative

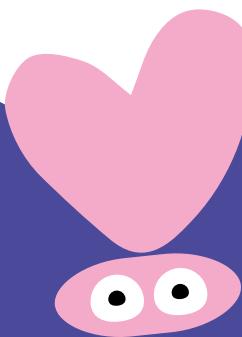
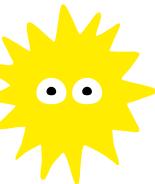
- + de **1 900** enseignants
- + de **2 000** agent.e.s municipaux permanents au sein de la Direction de l'Éducation (Atsem, Asep, gardien.n.e.s , agent.e.s de restaurants scolaires...)
- Près de **80** professionnels médico-sociaux municipaux (assistant.e.s social.e.s, infirmier.ère.s, médecins)
 - **160** directeurs d'accueil de loisirs (associatifs et municipaux)
et les équipes d'animation
- **39** associations d'éducation populaire intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires

Sans oublier les enfants et les familles !



Le Lyon des enfants, c'est quoi ?

C'est une ville pensée par et pour les enfants. Une ville qui s'adapte à leurs besoins et favorise leur épanouissement dans l'éducation, la culture, les sports, l'accès à la citoyenneté et aux droits, le lien avec la nature, la santé.



unicef



Pour toute information :

LYONendirect 04 72 10 30 30 • lyon.fr

Édition octobre 2025

